



Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 12 juin 2020
en la salle des Conseils du Centre Administratif
et à distance

dans sa composition transitoire

Convoqué par courrier en date du vendredi 5 juin 2020.

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées
Jeanine BUCHI
Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Le Conseil s'est réuni dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et dans sa forme transitoire, en application de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et de la circulaire du 15 mai 2020.

COMMUNICATIONS

1 Communication du Conseil de développement de l'Eurométropole - 2015/2020.

La première délibération adoptée par l'Assemblée de la toute nouvelle Eurométropole de Strasbourg, le 30 janvier 2015, donnait le cadre de la création de son Conseil de développement, première expérience d'instance permanente de participation citoyenne pour l'intercommunalité. Afin d'organiser une continuité d'action entre l'assemblée citoyenne sortante et la suivante, nous avons, en février dernier, prolongé l'engagement de ses membres actuels jusqu'à l'installation des nouveaux.

Installé officiellement le 29 mai 2015, il vient de fêter ses 5 ans d'existence et propose de vous communiquer un rapide bilan de son activité mais également de partager avec vous une série de propositions pouvant contribuer à sa pérennité et à son intégration dans les processus de prise de décision qui seront ceux du nouveau Conseil de l'Eurométropole, avec un vœu :

« Poursuivre cette belle expérience de participation citoyenne et l'inscrire plus fort encore dans la gouvernance locale ».

******En 5 ans, près de 200 préconisations ont été adressées aux acteurs locaux sur des sujets variés : le numérique, la transition énergétique, le PLUi, le PCAET, le bien-être, le lien social, la coopération transfrontalière, la place du citoyen dans l'Eurométropole ou encore la gratuité des transports en commun. Il a tantôt répondu à une saisine du Président, partagée avec les maires, tantôt à un sujet de préoccupation qu'il a lui-même souhaiter approfondir.

******Si la loi et notre délibération d'origine lui ont conféré sa légitimité, le fort engagement bénévole et la qualité des travaux rendus l'ont largement confortée : le bilan critique qu'il a par ailleurs réalisé sur son propre fonctionnement montre la maturité atteinte et appelle à poursuivre l'expérience.

Pour cela, le Conseil de développement invite la future assemblée métropolitaine à lui renouveler sa confiance en lui donnant de manière plus explicite encore une place dans les travaux menés par les élus et services au bénéfice des habitants du territoire.

Il invite également ses successeurs à collectivement rester engagés et ouverts, dans un contexte de collaboration respectueuse et constructive avec l'assemblée élue.

****** Enfin, et dans l'attente de la mise en œuvre de loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (27 décembre 2019) qui prévoit que :

« Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou extension du périmètre de l'intercommunalité, le président de l'intercommunalité inscrit à l'ordre du

jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public », le Conseil poursuit ses activités 2020 en contribuant aux réflexions relatives à l'après-Covid 19 :

- à travers le recueil d'expériences et de propositions dans le cadre de la démarche « Métamorphoses », ouverte prochainement à tous les publics,
- à travers l'avis qu'il rendra sur la préparation de notre territoire et de sa population pour mieux se préparer face aux crises.

Communiqué

2 Dispositions prises en application des délégations de fonctions suite à l'ordonnance du 1er avril 2020.

Le Conseil de l'Eurométropole a, par délibération du 7 mai 2020, décidé du maintien dans leur intégralité, des dispositions du 1^o de l'article premier de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

La liste des dispositions prises par le Président sur ce fondement ainsi que leur texte intégral est disponible via le lien indiqué dans la délibération ou sur le site internet Strasbourg.eu.

Communiqué

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

3 Désignation du/de la conseiller-ère chargé-e de présider au vote des comptes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de désigner M Roland Ries pour présider au vote des comptes administratifs 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

4 Approbation des comptes de gestion 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver, sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2019 et se présentant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	693 541 743,60	Titres émis :	751 565 226,80
		Résultat de l'exercice :	58 023 483,20

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	267 824 865,81	Titres émis :	260 894 949,52
		Résultat de l'exercice :	-6 929 916,29
		Résultat cumulé :	-50 602 439,84

BUDGET ANNEXE DE L'EAU**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	39 933 971,95	Titres émis :	46 049 088,02
		Résultat de l'exercice :	6 115 116,07
		Résultat cumulé :	24 647 751,70

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	16 650 934,49	Titres émis :	14 860 252,08
		Résultat de l'exercice :	-1 790 682,41
		Résultat cumulé :	-4 278 435,93

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	48 429 500,42	Titres émis :	53 067 260,57
		Résultat de l'exercice :	4 637 760,15
		Résultat cumulé :	21 505 631,36

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	18 593 788,28	Titres émis :	12 690 157,83
		Résultat de l'exercice :	-5 903 630,45
		Résultat cumulé :	25 613 195,21

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	5 714 995,10	Titres émis :	5 714 995,10
		Résultat de l'exercice :	-

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	2 786 844,38	Titres émis :	4 575 956,52
		Résultat de l'exercice :	1 789 112,14
		Résultat cumulé :	-12 928 394,36

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	125 864 596,98	Titres émis :	128 531 743,95
		Résultat de l'exercice :	2 667 146,97
		Résultat cumulé :	9 281 850,27

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	9 092 571,30	Titres émis :	12 689 574,11
		Résultat de l'exercice :	3 597 002,81
		Résultat cumulé :	-452 768,39

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	589 107,05	Titres émis :	831 817,08
		Résultat de l'exercice :	242 710,03
		Résultat cumulé :	996 439,31

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	35 023,55	Titres émis :	26 922
		Résultat de l'exercice :	-8 101,55
		Résultat cumulé :	12 469,25

Il est également demandé au Conseil d'informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=vmL_MsOmz24hCuC_QH9ExC

Adopté

5 Approbation du compte administratif 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le compte administratif de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019 tel que figurant aux documents budgétaires et dont les résultats sont détaillés dans la délibération.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=bxe4XunsWIDjxL6QBAWB>

Adopté

6 Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de décider d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal l'Eurométropole de Strasbourg soit 50 602 439,84 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à décider :

1. d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2019 du budget annexe de l'eau soit 4 278 435,93 € au financement complémentaire de la section d'investissement ;
2. d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget annexe des transports collectifs soit 452 768,39 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

Adopté

7 Budget supplémentaire 2020.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2020 de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	2 731 085,38 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	447 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-11 400 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
65	Autres charges de gestion courante	13 118 846,62 €
67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 000 000,00 €
		7 100 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 421 043,36 €
013	Atténuations de charges	-270 600,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 007 280,73 €
731	Fiscalité locale	-1 414 349,00 €
74	Dotations et participations	-224 149,20 €
75	Autres produits de gestion courante	746 044,06 €
76	Produits financiers	-491 779,00 €

77	Produits exceptionnels	82 820,81 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	78 688,24 €
		7 100 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
00		50 602 439,84 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 785 426,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00 €
13	Subventions d'investissement	4 360 093,34 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-347 672,40 €
204	Subventions d'équipement versées	-3 448 021,33 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 838 351,07 €
23	Immobilisations en cours	-28 168 603,93 €
26	Créances et participations rattachées à des participations	310 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €
4541117	Compte de tiers - Tvx voirie fouilles gestionnaires réseaux	200 000,00 €
4541118	Compte de tiers - Aménag.voirie rétrocession espaces publics	-100 000,00 €
4541119	Tram Koennigshoffen - déviation de réseaux	313 561,75 €
4541122	Restauration cours d'eau&zones humides-Rétabt continuité éco	577 200,00 €
4541123	Restauration cours eau non domaniaux terrains privés&communa	25 260,00 €
4541124	Lutte contre coulées eaux boueuses terrains privés&communaux	30 000,00 €
458114	PAPS-PCPI	4 000 000,00 €
458122	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	-737 731,93 €
458123	Travaux SINGRIST	-1 027 090,52 €
		33 528 212,38 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	-11 400 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	-2 010 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 785 426,49 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 602 439,84 €
13	Subventions d'investissement	-3 188 311,43 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 980 498,73 €
20	Immobilisations incorporelles	58 882,00 €
204	Subventions d'équipement versées	72 594,70 €
21	Immobilisations corporelles	-17 840,00 €
23	Immobilisations en cours	11 768,65 €
27	Autres immobilisations financières	2 962 269,00 €
4541213	Déviation de réseaux - Extension tram E Robertsau	89 361,90 €
4541215	Aménagement des abords du Tribunal	-62 277,12 €
4541217	Compte de tiers - Tvx voirie fouilles gestionnaires réseaux	200 000,00 €
4541218	Compte de tiers - Aménag. voirie rétrocession espaces publics	-100 000,00 €
4541219	Tram Koenigshoffen - déviation de réseaux	188 677,66 €
458214	PAPS-PCPI	-869 650,00 €
458222	Démolition pour aménagement de la rue du Péage	-745 910,96 €
		37 600 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DEPENSES	2 355 631 096
RECETTES	459 296 296

b) d'approuver les modifications d'autorisations de programme ci-dessus ;

c) arrête par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de l'eau tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	-41 700,00 €
022	Dépenses imprévues	36 578,43 €
023	Virement à la section d'investissement	20 500 000,00 €
68	Dotations aux amortis. aux dépréciations et aux provisions	5 121,57 €
		20 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat antérieur reporté	20 369 315,77 €
013	Atténuation de charges	300,00 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	500,00 €
74	Subventions d'exploitation	46 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	20 350,00 €
77	Produits exceptionnels	63 534,23 €
		20 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 278 435,93 €
020	Dépenses imprévues	-75,69 €
041	Opérations patrimoniales	-5 370,23 €
21	Immobilisations corporelles	-104 229,37 €
23	Immobilisations en cours	7 621 172,95 €
		11 789 933,59 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section d'exploitation	20 500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	-5 370,23 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 278 435,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-12 793 065,70 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €
		12 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DEPENSES	167 986 044
RECETTES	26 019 947

d) d'approuver les modifications d'autorisations de programme ci-dessus ;

e) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe de l'assainissement tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	3 300,00 €
022	Dépenses imprévues	-31 744,00 €
023	Virement à la section d'investissement	21 100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	828 444,00 €
		21 900 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat antérieur reporté	21 505 631,36 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 951,30 €
70	Vente de prod. fab. prest. serv. marchandises	-36 524,13 €
75	Autres produits de gestion courante	33 300,00 €
77	Produits exceptionnels	70 000,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 641,47 €
		21 900 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	40 170,38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 951,30 €
041	Opérations patrimoniales	79 299,68 €
20	Immobilisations incorporelles	120 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-960 361,44 €
23	Immobilisations en cours	37 835 764,00 €
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €
		37 507 823,92 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 613 195,21 €
021	Virement de la section d'exploitation	21 100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	828 444,00 €
041	Opérations patrimoniales	79 299,68 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-9 682 335,71 €
23	Immobilisations en cours	396,82 €
458221	Accompagnement à la réhabilitation ANC	61 000,00 €
		38 000 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DEPENSES	252 905 569
RECETTES	43 059 914

- f) d'approuver les modifications d'autorisations de programme ci-dessus ;
- g) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe des zones d'aménagement immobilier tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 802 989,62 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-130 904,00 €
		5 672 085,62 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-607 504,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-130 904,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 160 281,00 €
75	Autres produits de gestion courante	250 212,62 €
		5 672 085,62 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
00		12 928 394,36 €
010	Stocks	-130 904,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-607 504,00 €
		12 189 986,36 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 802 989,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 386 996,74 €
		12 189 986,36 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DEPENSES	73 998 142
RECETTES	12 156 496

- h) d'approuve les modifications d'autorisations de programme ci-dessus ;
- i) d'arrête par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe des transports collectifs tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-250 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00 €
		-150 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
00		8 829 081,88 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-426 500,00 €
731	Impôts locaux	-18 000 000,00 €
74	Dotations et participations	-76 225,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 000 000,00 €
77	Produits exceptionnels	523 643,12 €
		-150 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Résultat d'investissement reporté	452 768,39 €
041	Opérations patrimoniales	22 231,61 €
204	Subventions d'équipement versées	170 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-395 000,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €
		300 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-250 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	22 231,61 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	452 768,39 €
13	Subventions d'investissement	1 310 024,86 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-1 235 024,86 €
		300 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

DEPENSES	89 897 739
RECETTES	22 085 398

j) d'approuver les modifications d'autorisations de programme ci-dessus ;

k) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2020 du budget annexe des ordures ménagères tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point r), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	44 525,00 €
022	Dépenses imprévues	5 475,00 €
023	Virement à la section d'investissement	950 000,00 €
		1 000 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	996 439,31 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
70	Ventes de ppts fabriqués, prest. Serv., marchandises	-6 107,31 €
75	Autres produits de gestion courante	6 600,00 €
		1 000 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

1. CREDITS DE PAIEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	46 932,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
21	Immobilisations corporelles	850 000,00 €
		900 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 469,25 €
021	Virement de la section d'exploitation	950 000,00 €
13	Subventions d'investissement	7 530,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-70 000,00 €
		900 000,00 €

l) d'approuver, sur le budget principal,

- la reprise de provision de 73 964 € concernant l'Usine de Valorisation Energétique, correspondant au solde de la provision constituée en 2016 pour faire face aux détournements de déchets, ces derniers n'étant plus nécessaires depuis la réouverture de l'usine en 2019 ;
- la constitution d'une provision de 2 M€ concernant les risques liés aux délégations de service public ;

m) d'approuver les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

· Correction de la première annuité d'amortissement du bien n°85870 de transfert CCLC qui a été passée sur le budget annexe des ordures ménagères au lieu du budget principal, ce qui entraîne les écritures suivantes :

- Sur le budget principal :

Débit : 6811 dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour 3 068 €

Crédit : 281578 amortissement Matériel et outillage technique en budget 00 pour 3 068 €

- Sur le budget annexe des ordures ménagères :

Débit : 28157 amortissement Matériel et outillage technique pour 3 068 €

Crédit : 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 3 068 €

- Sur le budget principal, correction de la nature comptable du bien 72434, qui entraîne les écritures suivantes :

Débit : 2111 – terrains nus pour 366 289,54 €

Crédit : 21321 – Immeubles de rapport pour 366 289,54 €

· L'intégration des frais d'études, selon les écritures suivantes :

Débit		Crédit	
2312 Agencements et aménagements de terrains	165 497,26	2031 Frais d'études	217 905,95
2313 Constructions	47 152,69		
2315 Installations, matériel et outillage techniques	5 256,00		

- Sur le budget annexe de l'assainissement, le rattrapage des amortissements des subventions d'équipement de la CCLC, qui entraîne les écritures suivantes :

Débit : 13916 – subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - autres établissement locaux pour 322 951,30 €

Crédit : 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice pour 322 951,30 € ;

- Sur le budget annexe de l'assainissement, l'écriture suivante correspondant à la cession à l'euro symbolique au SDEA des immobilisations du réseau d'assainissement de la commune de Dahlenheim :

Débit 6742 / crédit 21532 pour 828 443,38 € (VNC à fin 2018)

- Sur le budget annexe de l'assainissement, l'écriture suivante correspondant à la constatation de la créance au titre de l'étalement de l'indemnité transactionnelle de 70 000€ acquittée par le SDEA :

Débit 2763 / crédit 7718 pour 70 000 €

n) d'approuver les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

- sur le budget annexe de l'assainissement, la correction du rattrapage des amortissements du bien 71106

Débit 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés pour 16 526,90 €

crédit 28182 amortissement matériel de transport pour 16 526,90 €

- Sur le budget annexe de l'eau, la correction du rattrapage des amortissements des natures comptables suivantes :

Débit 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 307 433,83 €

crédit des comptes 28 ci-dessous pour 1 307 433,83€

Natures - libellés	Montant crédit
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	32 630,81
28151 - Installations complexes spécialisées	17 682,45
28154 - Matériel industriel	154 532,22
28182 - Matériel de transport	202 740,60
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	27 383,53
28184 - Mobilier	33 695,83
28188 - Autres	15 305,39
28031 - Frais d'études	1 645,02
281311 - Constructions - bâtiments d'exploitation	8 486,06
281351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments d'exploitation	13,82
281355 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments administratifs	667,50
281561 - Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	683 084,97
281531 - Installations à caractère spécifique - réseaux d'adduction d'eau	129 565,63
Total général	1 307 433,83

o) approuve les augmentations et reprises de provisions suivantes concernant les créances irrécouvrables, à hauteur de :

Collectivité budget	Libellé de la provision	Nature	Augmentation de provision	Reprise de provision	Motif
Eurométropole budget principal	Créances irrécouvrables	7817		4 724,24	ajustement manuel
Eurométropole budget annexe de l'eau	Créances irrécouvrables	6817	5 121,57		ajustement manuel
Eurométropole budget annexe de l'assainissement	Créances irrécouvrables	7817		4 641,47	ajustement manuel

p) d'approuver l'adhésion de l'Eurométropole à l'association Ingénierie de maintenance de Génie civil (IMGC) dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 1 600 € ;

q) d'approuver les tarifs annexés à la délibération ;

r) d'informer que le document budgétaire est disponible à partir du lien suivant : <https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=vp8a7qHWVA04COMte7fyeC>

Adopté

8 Approbation de la méthode et des modalités d'élaboration des remboursements calculés par la Commission mixte paritaire régissant les remboursements de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2019.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la répartition des charges de personnel à 60,13% pour le groupe Ville (Ville de Strasbourg, Œuvre Notre-Dame, Haute école des arts du Rhin) et à 39,87% pour le groupe Eurométropole (budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des ordures ménagères et du budget du CCAS) pour l'exercice 2019 ;
- d'approuver les nouveaux critères exposés dans l'énoncé des motifs à la délibération ;
- de donner mandat à la Commission mixte paritaire pour valider les répartitions Ville/Eurométropole pour l'exercice 2020 ;

- d) de donner mandat à la commission mixte Paritaire pour travailler sur de nouvelles répartitions pouvant notamment être issues d'évolutions d'organigramme.

Adopté

9 Exonération des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises 2020 pour les professionnels du tourisme.

Le Conseil est appelé à accorder, pour l'année 2020, l'exonération des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises en faveur des entreprises du secteur du tourisme, **sous réserve** de la garantie de compensation par l'État à hauteur de 50% de l'exonération consentie.

Adopté

10 Conclusion de marchés et d'accords cadres pour l'exécution de travaux et de prestations de services, éventuellement reconductibles et approbation de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ordinaires, d'accords-cadres avec émission de bons de commande ou de marchés mixtes, d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.

Objet	Montant maximum en € HT pour la durée de 4 ans
Travaux de gros-oeuvre en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	2 000 000
Travaux de menuiserie bois en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	1 000 000
Travaux de plâtrerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	1 000 000
Prestations de maintenances de diverses installations de gaz, fuel et chauffage urbain	200 000
Prestations de maintenances des disconnecteurs	50 000
Prestations de location et de maintenance corrective des fontaines à boire du type réseau	150 000
Prestations de maintenances des installations de traitement d'eau	200 000

Objet	Montant maximum en € HT pour la durée de 4 ans
Prestations de maintenances de diverses installations de chauffage et de climatisation	2 600 000
Prestations de branchements électriques provisoires	350 000
Prestations de maintenances des installations d'alarme incendie et de désenfumage	500 000
Prestations de maintenances des portes et portails automatiques	220 000
Prestations de maintenances des installations de protection contre la foudre	30 000
Prestations de maintenance des onduleurs	30 000
Prestations de diagnostics, mesures et analyses	Sans seuil
Prestations de vérifications techniques réglementaires	Sans seuil

- 2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur.

Cette convention portera sur :

- des travaux de gros-œuvre en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de menuiserie bois en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de plâtrerie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de prestations de maintenance de diverses installations de gaz, fuel et chauffage urbain sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des disconnecteurs du patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de location et de maintenance corrective des fontaines à eau du type réseau sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des installations de traitement d'eau,

- de branchements provisoires et de sonorisations sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des installations d'alarme incendie et de désenfumage sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des portes et portails automatiques sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des installations de protection contre la foudre sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance des onduleurs,
- des prestations de diagnostics, mesures et analyses sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de vérifications techniques réglementaires sur le patrimoine de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est également appelé à décider de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020 et suivants sur les lignes budgétaires des différents services concernés.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser Président ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations des marchés et accords-cadres concernant la Ville de Strasbourg, la Fondation Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg selon la convention jointe en annexe à la délibération,
- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

La Ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Ville de Strasbourg.

En sa qualité d'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :

- à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, convention dont la copie est jointe en annexe. La Ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.
- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

11 Recapitalisation de la SCIC Auto'trement pour soutenir la coopérative dans la continuité de son activité suite à la crise du COVID-19 : prise de participation supplémentaire de 150 000 € par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver l'augmentation de la prise de participation par l'Eurométropole de Strasbourg dans le capital de la SCIC Auto'trement de 10 000 € à 160 000 €, par apport en numéraires de 150 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tous actes concourant à l'exécution des présentes.

Adopté

12 Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés "vélhop" - Avenant 5.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion de l'avenant n° 5 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop ».

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider de la création d'un tarif spécifique pour les étudiants boursiers de 10 € pour 10 mois et sur justificatifs et l'ajustement de la subvention au vu du développement du service.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 5 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop », et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

13 Passation de l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique au quartier de l'Elsau à Strasbourg - Ajout d'un générateur de secours gaz de 18 MW à la chaufferie du réseau de chaleur.

Le Conseil est appelé à approuver l'ensemble des dispositions de l'avenant 8, à savoir :

- la mise en oeuvre d'un générateur de chaleur au gaz supplémentaire de 18 MW sur le

- site de la chaufferie de l'Elsau, afin d'assurer le secours des installations,
- le financement des travaux d'un montant prévisionnel de 1 154 k€ par le concessionnaire,
 - le remboursement par l'autorité concédante du montant correspondant à la valeur non amortie de l'équipement au concessionnaire en fin de délégation.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 8 à la convention de délégation de service public de distribution d'énergie calorifique du quartier de l'Elsau et tout document y afférent.

Adopté

Question orale de M. SPLET : Clarté et transparence sur la question des masques durant la crise du Covid-19

Le texte et la réponse figurent en annexe au présent compte rendu.

LE PRESIDENT,

Original signé

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- **détail des votes électroniques**
- **la question orale et sa réponse**



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 12 juin 2020
en la salle des Conseils du Centre Administratif
et par visioconférence

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Approbation des comptes de gestion 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour

70

AGHA BABAEI Syamak, AMIET Eric, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEY Françoise, BIES Philippe, BIGOT Jacques, BUCHMANN Andrée, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GERNET Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRMANN Robert, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JUND Alain, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN André, LOOS François, MAGDELAINE Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MEYER Paul, NEFF Annick, OEHLER Serge, PEIROTÉS Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, ROGER Patrick, SAUNIER Alain, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHMIDT Michael, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean

Contre

0

Abstention

7

CALDEROLI-LOTZ Martine, DIDELOT Andrea, KANNENGIESER Michèle, MAURER Jean-Philippe, ROBERT Jean-Emmanuel, TARALL Borna, VETTER Jean-Philippe

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 4 – Approbation des comptes de gestion 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Observations du résultat de vote :

Les élus ci-dessous, qui ont siégé à distance ont rencontré un problème :

M. Henri DREYFUS, M. Camille BADER, Mme Martine JEROME, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT
souhaitaient voter POUR

Mme Fabienne KELLER souhaitait s'abstenir

SERVICE DES ASSEMBLEES

Approbation du compte administratif 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour 74	AGHA BABAEI Syamak, BADER Camille, BALL Christian, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIES Philippe, BIGOT Jacques, BUCHMANN Andrée, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYER Nicole, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GERNET Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS Francois, MAGDELAIN Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MEYER Paul, NEFF Annick, OEHLER Serge, PEIROTES Edith, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RIES Roland, ROGER Patrick, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAEZEL Françoise, SCHMIDT Michael, SCHULER Georges, STEINMANN Elodie, SUBLON Yves, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean
Contre 1	DIDELOT Andrea
Abstention 10	CALDEROLI-LOTZ Martine, FABRE Murielle, KELLER Fabienne, MAURER Jean-Philippe, PHILIPPS Thibaud, ROBERT Jean-Emmanuel, SPLET Antoine, TARALL Borna, VETTER Jean-Philippe, ZUBER Catherine



**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 5 – Approbation du compte administratif 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Observations du résultat de vote :

SERVICE DES ASSEMBLEES

M. Pierre PERRIN n' a pas réussi à se connecter. Il souhaitait voter POUR.

M. Alain SAUNIER qui a siégé à distance a rencontré un problème il souhaitait voter POUR.

Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg

Pour 77	AGHA BABAEI Syamak, BADER Camille, BALL Christian, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIGOT Jacques, BUCHMANN Andrée, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYER Nicole, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GERNET Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS Francois, MAGDELAINE Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MEYER Paul, OEHLER Serge, PEIROTES Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RIES Roland, ROGER Patrick, SAUNIER Alain, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, SUBLON Yves, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean
Contre 0	
Abstention 6	CALDEROLI-LOTZ Martine, KELLER Fabienne, MAURER Jean-Philippe, ROBERT Jean-Emmanuel, TARALL Bornia, VETTER Jean-Philippe

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

**POINT 6 – Affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget de l'Eurométropole de
Strasbourg**

Observations du résultat de vote :

MM. Robert HERRMANN et Henri DREYFUS ont eu un problème de connexion.
Ils souhaitaient voter POUR.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Budget supplémentaire 2020

Pour 72	AGHA BABAEI Syamak, BADER Camille, BALL Christian, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BUCHMANN Andrée, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DREYER Nicole, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GERNET Jean-Baptiste, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRMANN Robert, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS Francois, MAGDELAIN Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Paul, OEHLER Serge, PEIROTES Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RIES Roland, ROBERT Jean-Emmanuel, ROGER Patrick, SAUNIER Alain, SCHAAL Rene, SCHAAL Thierry, SCHAETZEL Françoise, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, STEINMANN Elodie, SUBLON Yves, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie
Contre 0	
Abstention 4	CALDEROLI-LOTZ Martine, KELLER Fabienne, SPLET Antoine, TARALL Borna



**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 7 - Budget supplémentaire 2020,

Observation du résultat de vote :

M. Vincent DEBES souhaitait voter POUR

SERVICE DES ASSEMBLEES

Exonération des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises 2020 pour les professionnels du tourisme

Pour 77	AGHA BABAEI Syamak, BADER Camille, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIGOT Jacques, BUCHMANN Andree, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CALDEROLI-LOTZ Martine, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYER Nicole, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRMANN Robert, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KELLER Fabienne, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LE SCOUZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS Francois, MAGDELAINE Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Paul, OEHLER Serge, PEIROTES Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RAMDANE Abdelkarim, RIES Roland, ROBERT Jean-Emmanuel, ROGER Patrick, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, STEINMANN Elodie, TARALL Bornia, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie
Contre 0	
Abstention 1	SPLET Antoine



**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

POINT 9 - Exonération des 2/3 de la cotisation foncière des entreprises 2020 pour les professionnels du tourisme,

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observations du résultat de vote :

M. René SCHAAL a rencontré un problème il souhaitaient voter POUR.

Recapitalisation de la SCIC Auto'trement pour soutenir la coopérative dans la continuité de son activité suite à la crise du COVID-19 : prise de participation supplémentaire de 150 000 euros par l'Eurométropole de Strasbourg

Pour

74

BADER Camille, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIGOT Jacques, BUCHMANN Andrée, BUFFET Françoise, CAHN Mathieu, CALDEROLI-LOTZ Martine, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DAMBACH Danielle, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Henri, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FONTANEL Alain, FROEHLI Claude, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERRMANN Robert, HERZOG Jean Luc, HOERLE Jean-Louis, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JEROME Martine, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KELLER Fabienne, KESSOURI Annie, KOCH Patrick, KOHLER Christel, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN André, LOOS François, MAGDELAINÉ Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Paul, OEHLER Serge, PEIROTÉS Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PHILIPPS Thibaud, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, ROBERT Jean-Emmanuel, ROGER Patrick, SCHAAL René, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHAETZEL Françoise, SCHULER Georges, SCHULTZ Eric, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TARALL Bornia, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean

Contre

0

Abstention

0

Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés "velhop" -
Avenant 5

Pour

64

BADER Camille, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BAUR Jacques, BEUTEL Jean-Marie, BEY Françoise, BIGOT Jacques, BUFFET Françoise, BULOUE Beatrice, CAHN Mathieu, CASTELLON Martine, CUTAJAR Chantal, DE VREESE Wilfrid, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYER Nicole, DREYSSE Marie-Dominique, FABRE Murielle, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GABRIEL-HANNING Maria Fernanda, GANGLOFF Camille, GRAEF-ECKERT Catherine, GUGELMANN Christine, HENRY Martin, HERZOG Jean Luc, HUMANN Jean, IMBS Pia, JAMPOC-BERTRAND Nathalie, JUND Alain, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KANNENGIESER Michèle, KELLER Fabienne, KESSOURI Annie, KOHLER Christel, LE SCOUEZEC Gildas, LECKLER Michèle, LENTZ-KIEHL Brigitte, LOBSTEIN Andre, LOOS François, MAGDELAIN Severine, MATHIEU Jean-Baptiste, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, PEIROT Edith, PERRIN Pierre, PFRIMMER Philippe, PREVE Jean Paul, RABOT Valentin, RIES Roland, ROBERT Jean-Emmanuel, ROGER Patrick, SCHAAL Rene, SCHAEFFER Jean-Michel, SCHULER Georges, SPLET Antoine, STEINMANN Elodie, TARALL Bornia, TERNOY Doris, TRAUTMANN Catherine, ULRICH Laurent, VETTER Jean-Philippe, WACKERMANN Valerie, WERLEN Jean

Contre

0

Abstention

0

**CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU VENDREDI 12 JUIN 2020
REUNI EN LA SALLE DES CONSEILS ET EN VISIOCONFERENCE**

**POINT 12 – Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système
de vélos partagés « vélhop » - Avenant 5**

Observations du résultat de vote :

Mme Françoise SCHAETZEL,
Mme Danièle DAMBACH,
M. Patrick KOCH,
Mme Andrée BUCHMANN,
qui ont siégé à distance ont rencontré un problème ils souhaitent voter POUR.

SERVICE DES ASSEMBLEES



Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil de l'Eurométropole
de Strasbourg

du vendredi 12 juin 2020

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Question orale d'Antoine SPLET « Clarté et transparence sur la question des masques durant la crise du Covid-19 »

M. le Président,

Nous sommes entrés dans la phase active de déconfinement.

La vie sociale, culturelle et économique reprend ses droits dans le respect des gestes barrières.

La vie politique reprend également ses droits. La démocratie se déconfiner, il était temps !

C'est pour cela que je vous pose cette question orale.

Je souhaite vous interroger sur votre gestion de la crise du Covid-19. Il ne s'agit pas de vous jeter la pierre, ni de polémiquer inutilement. Vous avez agi conformément à la fonction qui vous incombait. Le contexte était inédit.

Bien souvent, je le reconnais, vous avez dû subir les insuffisances de l'État avec une gestion catastrophique, de mon point de vue, de la part du gouvernement Macron-Philippe.

Cependant, la responsabilité d'une telle tâche implique de la clarté et de la transparence. C'est le sens de ma question.

Je reconnais, d'ailleurs que vous avez informé les élus avec le fil infos. C'était une action très positive !

Mais je souhaite comme de nombreux habitants avoir des réponses concrètes à des problèmes concrets.

J'étais intervenu sur les masques lors de notre dernier Conseil communautaire. Je ne décolère toujours pas de la gestion calamiteuse du Gouvernement sur cette question.

Tout comme de nombreux habitants de l'Eurométropole, j'ai été stupéfait par les atermoiements de ce gouvernement qui a masqué les manques.

Je passe sur les mensonges en pagaille, les contre-vérités scientifiques, des livraisons en retard, des pistes d'approvisionnement méprisées et des soignants délaissés au profit des entreprises. De mon point de vue c'est un scandale d'État.

Face à cette pénurie nationale, vous avez dû agir avec les autres collectivités locales.

C'était un choix judicieux de financer des masques gratuits pour les habitants en mettant presque un million d'Euros sur la table, voir plus...

Mais tout de même, j'ai besoin d'explications avec quatre questions.

Vous avez exprimé publiquement, lors du dernier Conseil communautaire, vos doutes sur la participation de l'État à cette commande.

En effet, le Premier ministre avait déclaré devant l'Assemblée Nationale, le 28 avril dernier, que l'Etat soutiendra financièrement les collectivités locales qui achètent à compter de ce jour des masques grand public, en prenant en charge 50 % du coût des masques dans la limite d'un prix de référence, notamment pour les masques commandés après le 13 avril 2020.

Quelle est la situation dans notre région et surtout pour notre métropole ? Avons-nous commandé des masques avant cette date ? Allons-nous recevoir cette aide forfaitaire ? Si oui, de combien ?

Je suis inquiet, pour ma part, d'un énième mauvais coup de ce gouvernement qui n'aime pas les collectivités locales (je le pense, c'est mon point de vue) qui baisse nos dotations de manière constante et nous impose un carcan financier tout en n'assumant plus ses responsabilités.

De même que je souhaite comprendre (c'est une véritable interrogation) le décalage entre la parole publique et médiatique et les actes concrets où on a annoncé, à grand renfort de communication des masques « made in Alsace » pour recevoir, in fine, dans nos boîtes aux lettres, des masques faits dans des conditions sociales déplorables, au Pakistan.

Pourquoi certaines entreprises locales de textile qui se sont adaptées pour produire des masques n'ont reçu que « des commandes de compléments » ? C'est une véritable question.

On ne peut pas, dans le même temps, pour reprendre l'expression consacrée, se redécouvrir une passion soudaine pour le « made in France » et faire venir des produits de l'autre bout du monde. C'est dangereux pour l'emploi, mauvais pour le climat et c'est une incitation à l'exploitation des travailleurs et travailleuses dans ces pays où le code du travail est quasi inexistant.

Ensuite, je m'interroge sur les masques reçus.

Soyons honnêtes, de nombreuses femmes s'en plaignent. Les modèles sont trop larges, trop grands, pas adaptés à des morphologies disons plus « fines ».

Pourquoi n'avez pas inclus dans les bons de commande une clause prenant en compte ces aspects ?

Faute de quoi, de nombreux Eurométropolitains, notamment des Eurométropolitains sont obligés de s'équiper dans les supermarchés avec un budget mensuel pouvant aller jusqu'à plus de 100 € par mois lorsque l'on respecte précisément les gestes barrière. C'est une injustice de plus pour ces femmes notamment celles qui sont isolées et viennent des milieux populaires !

Enfin, je m'interroge comme vous tous, et c'est partagé sur l'ensemble des bancs, sur l'utilisation des masques jetables par nos concitoyens et concitoyennes. Le civisme chez certains n'est pas toujours au rendez-vous ! Jeter dehors, par terre un masque, c'est propager le virus. C'est un enjeu de santé publique.

Un tel geste en période de coronavirus expose tous ceux qui pourraient être en contact avec le masque jeté. Je pense singulièrement à nos agents et agentes les éboueurs et toutes celles et ceux qui s'occupent du ramassage des déchets.

Avez-vous, M. le Président, prévu une campagne, vue l'urgence pour sensibilisation tout le monde ?

Enfin, et ce sera ma dernière interrogation, je souhaite vous interroger sur le nettoyage des masques jetés dans nos quartiers et villes.

Le nettoyage est d'ailleurs un révélateur des inégalités territoriales entre le centre de la ville-centre, les quartiers périphériques et les villes de 1ère voire de 2ème couronne. Le centre touristique de Strasbourg est propre mais les rues de nos villes populaires sont sales et jonchées de masques usagers.

Encore une fois, de mon point de vue et je sais que vous ne serez pas d'accord, c'est l'illustration d'une métropole à deux vitesses avec beaucoup d'efforts sur les lieux qui rapportent beaucoup d'argent et moins d'investissement dans les autres territoires singulièrement populaires.

M. le Président, avez-vous prévu un budget spécifique pour améliorer le nettoyage de nos rues, surtout dans les villes et quartiers populaires qui sont très impactés par la question des déchets.

Je vous remercie pour ces précisions qui intéresseront, au-delà de nos murs, de nombreuses citoyens et citoyennes.

Puisque c'est la fin de notre Conseil je vous remercie également pour l'ensemble des échanges que nous avons pu avoir, contradictoires, avec souvent des points de désaccord qui existent entre nous, des points de désaccord qui sont fondamentaux, mais vous avez permis le débat démocratique et en cela je vous remercie et je vous souhaite une belle continuation. Merci M. le Président.

REPONSE :

Merci beaucoup. Le constat est partagé, nous avons effectivement des débats mais l'un n'a pas réussi à convaincre l'autre et réciproquement. Je ne considère toujours pas que le parti communiste soit la voie idéale, mais le respect impose l'écoute.

M. le Conseiller, je vais répondre à votre question. Depuis le début de la période de crise sanitaire, l'Eurométropole s'est mobilisée pour disposer des équipements adéquats tant pour les agents de l'Eurométropole et des communes, que pour les habitants, en particulier en ce qui concerne les masques de différents types, chirurgicaux au départ puis tissu, mais aussi dans un premier temps et d'abord pour les personnels de santé pour lesquels j'ai une pensée.

Je rappelle qu'il y a une manifestation mardi, même si elles sont interdites, il est souhaitable qu'il y ait, au-delà des applaudissements qui ont enrichis chaque soirée de soutien au personnel médical, de vrais signes de soutien à cette occasion pour les aider dans la négociation difficile qu'ils viennent d'entamer avec l'Etat.

Je ne reviendrai pas sur les annonces multiples, contradictoires sur l'utilité ou pas de porter des masques qu'a entretenu trop longtemps le gouvernement. Si cela est cruel, je veux en rappeler quelques épisodes précis pour bien montrer les difficultés dans lesquelles les collectivités ont été placées.

Ainsi, début mars, le Président de la République, à l'occasion de la sortie très médiatique d'un théâtre parisien avec son épouse, indique qu'il ne s'agissait en aucun cas de changer ses habitudes de vie.

Puis c'est au tour du milieu médical, et de Mme Christine KATLAMA épidémiologiste à l'hôpital de la Pitié à Paris qui indique sur CNEWS que nous sommes, dans le milieu hospitalier, parfaitement organisés pour aborder cette épidémie.

C'est ensuite la porte-parole du gouvernement qui indique « que l'on ne va pas fermer toutes les écoles de France, comme, rajoute-t-elle, on ne ferme pas les écoles quand il y a une épidémie de grippe ».

Puis c'est le très médiatique Docteur CYMES, qui sur Europe 1, indique doctement que ce nouveau virus est, après tout un virus comme un autre.

Ensuite c'est au secrétaire d'Etat M. MUNIES sur France 2, qui affirme que l'on ne manque pas de masques, qu'ils sont livrés régulièrement, rajoutant à une question posée par le journaliste la précision suivante : ils ne manquent pas de masque en particulier dans les Ehpad.

C'est alors au tour de l'éducation nationale, par la voix de son Ministre d'indiquer sur France Info : « nous n'avons jamais envisagé de fermer les écoles ».

Vous seriez étonnés évidemment si la porte-parole du gouvernement n'y était pas revenue une deuxième fois et affirme alors qu'il n'y a pas de pénurie de masques. C'est enfin Mme BUZIN, Ministre de la santé, au sortir du Palais de l'Elysée, d'indiquer à travers un point presse que le risque de propagation du virus dans la population est très faible et le risque de cas secondaire autour d'un cas importé est très faible également.

Dans ces conditions surréalistes que je voulais rappeler, M. le Conseiller, je vous affirme que la fourniture de masques et de gel hydroalcoolique :

- à nos concitoyens,
- à nos personnels de l'EMS en service, je pense plus particulièrement aux éboueurs et dans un premier temps au personnel médical,

a été, je dois le dire de la part de tous les acteurs, chefs d'entreprises, Maires, élus, responsables associatifs, d'abord de fournir des masques au personnel médical qui en manquait douloureusement.

Et connaissant votre attachement au service public, je veux rendre hommage à nos agents des moyens généraux, de la commande publique, de l'intercommunalité, de la Direction générale qui se sont épuisés à répondre à la demande de l'exécutif de rechercher et distribuer ces masques que les agents et la population attendaient. La tâche était extraordinairement difficile et complexe. Rappelez-vous qu'à l'époque, c'est-à-dire il y a quelques semaines, le monde entier était en recherche de masques. Je veux aussi rendre hommage à ces centaines d'agents qui bénévolement et spontanément sont venus mettre les masques sous plis pour nous permettre de réaliser ces opérations.

Pour la totalité des achats nous nous sommes assurés :

- de la fiabilité des prestataires (nous avons déclinés bon nombre d'offre par précaution), notamment en exigeant systématiquement la production des attestations fiscales et sociales,
- de la conformité du produit via les fiches techniques ou les fiches de données de sécurité (donnée essentielle à l'achat dans cette période). Nous nous sommes confrontés à des prestataires novices qui ne disposaient pas de ce type de document ou documents non conformes à leur proposition,
- de la disponibilité du produit ou du délai d'approvisionnement le cas échéant,
- du prix proposé (nous avons refusé ou renégocié certaines offres que nous avons jugées déraisonnables),
- de la procédure au vu de la nomenclature: Mapa 0, Mapa 1 ou Marché annuel et des règles applicables en matière de commande publique pendant la crise sanitaire (commandes effectuées sur le fondement de l'urgence impérieuse).

Nous avons aussi bénéficié d'échanges d'information sourcing avec les autres collectivités Région Grand Est et Conseil départemental du Bas-Rhin et échangé quasi quotidiennement avec les métropoles et communautés urbaines via le groupe achat de France urbaine.

À ce jour, les dépenses cumulées d'achats de masques représentent pour l'Eurométropole de Strasbourg un montant de 2 155 511,87 €, avec une aide de l'État pour les achats entre le 13 avril 2020 et le 1er juin 2020 à hauteur de 924 711,50 € (soit 42,9 % étant donné que l'État a limité sa prise en charge à 84 cts pour les masques chirurgicaux et 2 € pour les masques tissus). Les achats réalisés en dehors de la période prévue par l'État représentent à ce jour une dépense de 460 391,82 €.

En ce qui concerne les masques tissus, deux démarches d'achat ont été engagées en concertation avec le Conseil départemental du Bas-Rhin :

1. L'une propre à l'Eurométropole et à l'ensemble de ses communes membres en anticipation et en accompagnement de la démarche territoriale départementale.

Afin de favoriser le développement d'une filière régionale de production en ce domaine, la première commande de l'Eurométropole date du 16 avril 2020 auprès du réseau Cocci du Pôle textile Alsace pour 100 000 masques qui ont fait l'objet de livraisons échelonnées, la dernière

étant arrivée la semaine dernière. Cela n'était pas suffisant et donc, la recherche active de fournisseurs disposant de masques dans des délais contraints a permis de faire des commandes complémentaires auprès de la société Mittwill Textiles Europe basée à Sausheim (70 000 masques) dans un premier temps, puis auprès de Gedivepro basée à Montluçon (450 000 masques) dans un deuxième temps constatant que le groupement de commande auprès du pôle textile Alsace prenait du retard (voir plus loin, je vous en reparlerai). Ces deux dernières sociétés se sont effectivement adressées à des fournisseurs au Portugal et au Pakistan, les modèles étant agréés et vérifiés selon les règles de la Direction Générale à l'Armement. Enfin, tout récemment, une commande de 50 000 masques a été passée auprès de la société Labonal pour la soutenir puisque vous avez constaté qu'elle disposait de stock et qu'il lui restait des masques sur les bras.

2. L'autre animée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin à laquelle l'Eurométropole et l'ensemble de ses communes membres se sont jointes.

Les livraisons représentent à ce jour 710 000 masques tissu du Pôle textile Alsace, dont les derniers arrivés hier jeudi 11 juin.

Ces achats, tant auprès de fournisseurs locaux, qu'auprès d'autres sources, ont permis de doter les habitants de l'Eurométropole de deux masques par habitant entre le 11 mai et mi-juin 2020 grâce à la mobilisation de l'ensemble des Maires des 33 communes de notre agglomération.

En ce qui concerne l'utilisation et la gestion des masques par les habitants, je vous rejoins sur la préoccupation de la propreté des espaces publics et regrette certains comportements inadaptés.

Nous avons veillé à ce que durant la période de confinement, le service propreté s'attache constamment à adapter le service rendu à la population en fonction de l'état de salissures de l'espace public indifféremment de la typologie des quartiers et des communes. Il est faux d'affirmer, comme vous le faites, sans aucun élément objectif que le centre-ville de Strasbourg serait mieux traité que les quartiers ou les autres communes. Depuis le 11 mai, fin du confinement, l'activité externalisée a été reprise rapidement à hauteur du niveau de service habituel.

Un accent particulier a été mis sur la mobilisation de moyens humains dans les quartiers périphériques, plutôt que dans les zones touristiques et du centre-ville. En effet, les cœurs de vie des habitants et les commerces de quartiers ont généré plus de déchets que la zone du centre-ville, vidée alors (j'allais dire malheureusement) de son activité touristique et de son activité commerciale. Dans les secteurs d'habitations collectives de périphérie, beaucoup de déchets supplémentaires sont présents sur des domaines privés (voies d'accès, espaces verts) gérés par des bailleurs sociaux où le service Propreté urbaine n'a pas la compétence pour intervenir. Cependant, le service de la Propreté urbaine sensibilisera les bailleurs sociaux sur la nécessité de prendre en compte votre demande. Le niveau de service (fréquences de balayage) dans les quartiers populaires et périphériques sont revenus à la normale, de ce fait il n'y a pas lieu d'augmenter, comme vous le suggérez, le budget dédié à cette activité.

S'agissant des communes de première couronne, celles-ci sont traitées en balayage manuel par des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire. L'activité a été réduite lors de la période de confinement : les fréquences de nettoyage et les itinéraires ont été adaptées en fonction de l'état de salissures rencontrées, et sont revenues aujourd'hui à la normale.

Voilà les éléments que je pouvais vous transmettre de la manière la plus détaillée qui soit. Je vous remercie de votre question, elle nous aura permis de relever à quel point nous nous sommes mobilisés en direction de nos concitoyens. Merci.